

# **Programme de fidélité / Collecter des points bonus chez greenbox / ecobiopack**

## **Conditions de participation**

### **Participation**

Tous les clients enregistrés disposant d'un compte client sur [www.ecobiopack.ch/fr](http://www.ecobiopack.ch/fr) sont autorisés à participer. Les clients invités ne reçoivent pas de points de fidélité et n'ont pas la possibilité de les échanger.

### **Généralités**

Les points de fidélité comptabilisés sur ton compte de points de fidélité servent de base mathématique au programme de points de fidélité de Greenbox / Ecobiopack. Le crédit de points de fidélité n'est pas transférable sur un autre compte client et ne peut pas non plus être remboursé en espèces. Le solde actuel de ton compte de points de fidélité peut être consulté à tout moment dans ton compte client.

### **Acquisition de points de fidélité**

Tu acquiers automatiquement des points de fidélité à chaque commande passée à partir du 26.08.2024. Les points de fidélité acquis sont automatiquement crédités sur ton compte de points de fidélité. Pour chaque franc suisse de la valeur de la commande, tu gagnes 0,1 point de fidélité. 10 points de fidélité ont une valeur équivalente à 1,00 CHF.

Si un article est retourné, nous déduisons les points de fidélité crédités à cet effet de ton compte de points de fidélité.

### **Crédit de points de fidélité**

Le crédit s'effectue automatiquement via l'adresse e-mail enregistrée dans ton compte client. Si un client passe des commandes via différents comptes clients, les points de fidélité sont crédités sur le compte correspondant. Un transfert sur un autre compte n'est pas possible.

Le compte du client est crédité après que le paiement a atteint le statut 'payé' ou au plus tard 30 jours après la commande effectuée, si celle-ci n'a pas été annulée.

### **Expiration des points de fidélité**

Les points de fidélité qui n'ont pas été échangés dans les 365 jours suivant leur réception expirent.

### **Échange des points de fidélité**

Chaque client Greenbox/Ecobiopack enregistré qui participe au programme de points de fidélité peut échanger ses points dès qu'il a atteint un solde de 10 points de fidélité. Lors d'une

commande sur notre boutique en ligne, tu peux indiquer si tu souhaites échanger des points de fidélité et, le cas échéant, combien, en choisissant le mode de paiement. Tu peux échanger au maximum 100 points de fidélité par commande - ce qui correspond à une économie de 10 CHF. Les points de fidélité ne peuvent pas être utilisés en combinaison avec un autre code promotionnel.

Tu ne reçois pas de points de fidélité pour les frais de licence, les frais d'élimination et les frais d'expédition, et ces frais ne peuvent pas être réduits par l'échange de points de fidélité.

### **Fin du programme**

Greenbox/Ecobiopack se réserve le droit de mettre fin à tout moment au programme de points de fidélité ou de le remplacer par un autre programme.

### **Modifications**

Greenbox/Ecobiopack se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les conditions de participation ou tout autre processus décrit dans les conditions de participation au programme de points de fidélité. Les participants ne peuvent prétendre à des dommages et intérêts à l'encontre de Greenbox/Ecobiopack en raison de modifications spécifiques à un pays en raison de la loi. Les modifications ou compléments apportés aux présentes conditions de participation seront annoncés par publication sur le site Internet.